

ANNEXES

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRES

Questionnaire envoyé par courrier à 33 élus écologistes

1 - Combien y a-t-il d'élus écologistes au sein du conseil municipal ?

2 - Au premier tour de mars 1989, avez-vous fait alliance avec un autre groupe ?

- régionaliste
- autre (à préciser)

3 - Au second tour de mars 1989, avez-vous présenté une liste "Verte" à part ?

- ou avez-vous fusionné avec une autre liste ?

4 - Si vous avez contracté une alliance, préciser quelle est la tendance politique de l'équipe à laquelle vous êtes rattachés :

Parti communiste

Parti socialiste - MRG

Gauche unie (PC - PS - MRG)

UDF

RPR

Union UDF - RPR - divers droite

divers (à préciser)

5 - Cette équipe est-elle majoritaire au sein du conseil ?

oui

non

6 - Y a t-il au conseil municipal d'autres élus écologistes n'appartenant pas au parti Vert?

oui

non

7 - Si "oui", de quel parti ou de quelle tendance se réclament-ils ?

8 - Quelle est le mandat de l'élu (ou des élus) écologistes au sein du conseil ?

maire

adjoint

conseiller

9 - Avez-vous une charge particulière au sein de la municipalité ?

oui

non

10 - Si "oui", préciser laquelle :

adjoint à

responsable de la commission municipale

membre de la commission municipale

membre de la commission extra municipale.....

chargé de mission

autre (à préciser)

11 - Y a t-il une commission chargée de l'environnement ?

oui

non

12 - Si "oui", quelle est son appellation exacte ?

13 - Votre municipalité a-t-elle entrepris des démarches en vue de mettre en place un plan municipal pour l'environnement ?

oui

non

14- Si "oui", ce plan est-il ?

en cours de réalisation

en cours de négociation

gelé

les questions 15 16 et 17 sont facultatives

15 - Indiquer trois projets municipaux que vous avez soutenus :

1

2

3

16 - Indiquer trois projets auxquels vous vous êtes opposés :

1

2

3

17 - Indiquer trois projets d'initiative "Verte" que vous êtes parvenus à faire passer :

1

2

3

18 - Comment qualifieriez-vous votre position au sein du conseil municipal ?

en accord systématique avec la majorité

en accord mais nécessité de discussions

en désaccord systématique avec la majorité

en désaccord mais possibilité de conciliation

marginalisée

autre (à préciser)

19 - Quand vous demandez à intervenir en réunion de conseil municipal, quels sont vos thèmes d'intervention privilégiés ?

20 - Etes-vous d'accord pour participer à la seconde phase de notre étude ?

oui

non

21 - Veuillez préciser vos :

nom :

prénom :

adresse :

tél

Merci de votre collaboration

**Questionnaire à retourner à Frédérique Bourgeois ou Philippe Blancher,
Economie et Humanisme, 14 rue A. Dumont 69372 Lyon cedex 08**

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES ELUS ECOLOGISTES

Première partie : La campagne électorale

- 1 - Thèmes de la campagne ?
- 2 - Y a-t-il eu mobilisation écologiste autour d'un problème particulier ? Si oui, lequel?
- 3 - Déroulement de la campagne, actions réalisées ?
- 4 - D'après vous, y a-t-il eu des dossiers qui ont influencé le vote ? Si oui, lesquels?
- 5 - Quand fusion ou alliance : contenu des négociations ? Comment cela s'est-il passé? Ont-ils achoppé sur des dossiers ? Si oui, lesquels ? Ont-ils infléchi des orientations ?

Deuxième partie : Le vécu quotidien

- 6 - Est-ce la première fois que vous siégez dans un conseil municipal ?
- 7 - Quelles sont vos fonctions en tant qu'élu (simple conseiller, conseiller avec délégation, adjoint) ?
- 8- Pratiquez-vous le tourniquet ? Si oui, cela pose-t-il des problèmes (en ce qui vous concerne et en ce qui concerne les autres élus non écologistes) ?
 - A - L'environnement pratique
- 9 - Quels sont les moyens matériels mis à votre disposition (salle, téléphone, photocopie, secrétariat, etc) ?
- 10 - Facilité d'accès à l'information ?
- 11 - Facilité d'accès aux dossiers ?

- B - Les séances du conseil municipal

- 12 - Comment se déroulent-elles ?

- 13 - Temps de parole minuté ?

- 14 - Par rapport à cette première expérience, que pensez-vous de la réalité et de la pratique de la démocratie locale ?

- C - Le travail dans les commissions

- 15 - A quelles commissions participez-vous régulièrement?

- 16 - Expliquer comment se déroulent les séances de travail dans les commissions

- 17 - Si commissions "urbanisme" et/ou "environnement", détailler

- D - Si l'élu a un poste d'adjoint

- 18 - Comment s'est passée la nomination ? (discussion avec le maire et l'équipe majoritaire ? Négociation ? Si oui, de quel type ?)

- 19 - Du fait de votre position, avez-vous l'impression d'avoir un poids réel et d'influer les décisions du conseil et la politique municipale ?

Troisième partie : Les dossiers

- 20 - Sur quels dossiers travaillez-vous ?

- 21 - Pourquoi ce choix ? (imposé, choix délibéré)

- 22 - Détailler les questions facultatives de la première enquête et y rajouter celle-ci : "quels projets présentés par les Verts ont été systématiquement rejetés ?"

- 23 - Quels sont les problèmes rencontrés ?

- 24 - Si les dossiers traités ont rapport principalement avec l'environnement, pourquoi ? (justifier)

- 25 - S'il y a un plan municipal d'environnement, se faire expliquer (montage de l'opération, mise en oeuvre, etc.)
- 26 - Quelles sont vos stratégies en matière d'urbanisme et de politique urbaine ?
- 27 - Un projet urbain, qu'est-ce que c'est ? Comment l'envisagez-vous pour votre ville ?
- 28 - Y a-t-il une vision écologiste de la ville ? (expliquer)

Quatrième partie : Questions diverses

- 29 - D'après vous, quelles sont les limites de l'action écologiste dans une municipalité ?
- 30 - Que pensez-vous des actions associatives pour sensibiliser l'opinion ?
- 31 - Comment envisagez-vous la participation des usagers à la politique locale ?

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES AUTRES ELUS

Première partie : La campagne électorale

- 1 - Thèmes de la campagne ?
- 2 - Y a-t-il eu mobilisation écologiste autour d'un problème particulier ? Si oui, lequel?
- 3 - Déroulement de la campagne, actions réalisées ?
- 4 - D'après vous, y a-t-il eu des dossiers qui ont influencé le vote ? Si oui, lesquels?
- 5 - Comment expliquez-vous le vote écologiste dans votre commune ? (une raison locale ou dans le cadre d'un mouvement national ?)
- 6 - Quand fusion ou alliance : contenu des négociations ? Comment cela s'est-il passé ? Ont-ils achoppé sur des dossiers ? Si oui, lesquels ? Ont-ils infléchi des orientations ?

Deuxième partie : Les Verts

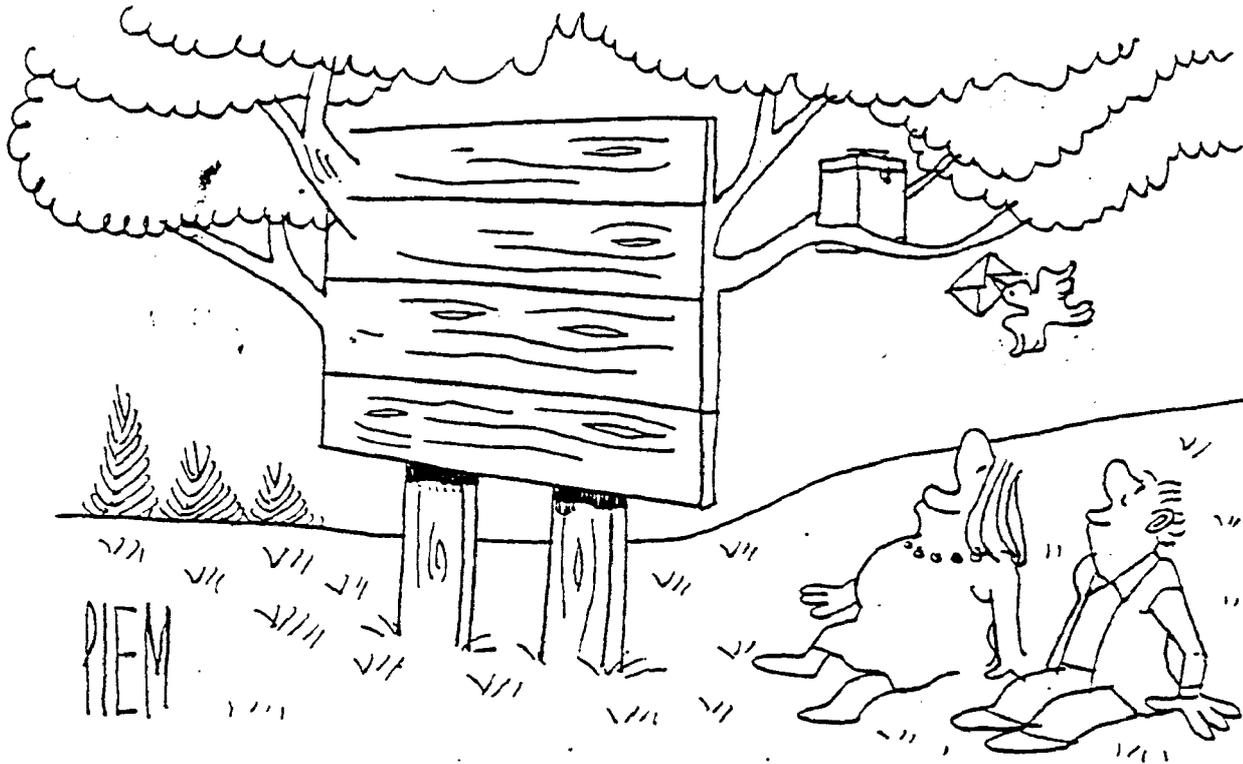
- 7 - Connaissiez-vous le ou les élus écologistes avant qu'ils ne soient dans l'équipe municipale ?
- 8 - Si oui, par quel biais ?
- 9 - Comment a été vécu le fait qu'ils soient nouveaux dans l'équipe (et sans expérience) ?
- 10 - Si les élus ont institué le tourniquet, comment réagissez-vous face à cette pratique ?
- 11 - Pouvez-vous dresser un bilan de l'action des Verts après deux ans et demi de présence dans la municipalité ?
- 12 - Qu'est-ce qui a changé depuis l'arrivée des écologistes dans votre commune ?
- 13 - Quelle influence les Verts ont-ils sur la politique municipale ?

Troisième partie : Les dossiers

- 14 - Présentation des dossiers dits ou reconnus comme "sensibles"
- 15 - Attitude de la majorité face à ces dossiers
- 16 - Attitude des écologistes face à ces dossiers
- 17 - Si la commune a adopté (ou est en train d'adopter) un plan municipal d'environnement, se faire expliquer le montage du projet et la teneur des débats à ce sujet

ANNEXE 2

PROJET MUNICIPAL DES VERTS



PROJET MUNICIPAL DES VERTS

La commune est une institution qui recouvre des réalités très diverses, en fonction notamment de l'importance de la population qui la constitue. Les écologistes, candidats aux élections municipales, ont des propositions pour améliorer la vie communale. Mais aussi, ils souhaitent transformer les règles du jeu communal, car ils sont confrontés comme l'ensemble des citoyens à une situation qui doit évoluer.

Après avoir analysé la vie sociale locale en fonction de critères écologistes dans une première partie, nous essaierons de cerner dans une seconde partie les causes des principales difficultés communales. Dans une troisième partie, nous présentons ensuite l'ensemble des réformes qui nous semblent nécessaires. Enfin, une quatrième partie liste un certain nombre d'objectifs concrets qui seront poursuivis par les élus Verts, s'ils sont applicables à la dimension de leur commune.

En effet, les petites communes n'ont pas les possibilités, ni parfois le besoin, d'assurer certaines des fonctions décrites dans ce document. Une réflexion plus large devra se poursuivre sur l'adéquation de la taille des communes d'aujourd'hui avec le rôle que nous souhaitons leur voir jouer. Les conseillers municipaux écologistes pourront y contribuer.

1 VIVRE DANS SA COMMUNE ET DANS LA SOCIÉTÉ

1.1 SOLIDARITÉ DANS UNE VÉRITABLE VIE COLLECTIVE

La crise d'identité actuelle de nos sociétés provient du fait que la culture et l'idéologie du "progrès" ne nous préparent pas à comprendre collectivement les échecs concrets qu'elles rencontrent. La société ne fonctionne plus, les individus se replient sur eux-mêmes dans une passivité qui aggrave la crise. La culture sert de grille de traitement des informations qui traversent et structurent la société et les informations non comprises culturellement sont rejetées dès l'origine comme étant sans signification, les autres confortent le modèle culturel majoritaire. Les questions posées par les écologistes sont rejetées sans discussion car elles ne s'intègrent pas en France dans les modèles culturels dominants.

Si une certaine gauche prône la solidarité entre les hommes, qui seraient des travailleurs en activité dans le système économique, les écologistes complètent cela par une solidarité avec les exclus de ce système (personnes sans emploi lucratif, tiers et quart monde) et une solidarité avec les générations à venir à commencer par nos enfants. Il convient de restaurer les aspects qualitatifs et non commerciaux de la vie en société, de retrouver une solidarité horizontale plus directe et plus humaine, une société fondée sur l'être plutôt que sur l'avoir. Le véritable progrès c'est ouvrir les possibilités de choix, individuels et collectifs, pour l'avenir, et non la course au toujours plus.

Bien sûr, le tissu des relations sociales ne se décrète pas, ne se planifie pas, mais le pouvoir municipal peut favoriser son développement en encourageant la communication à tous les niveaux. Le problème de la sécurité est souvent mis en avant pour illustrer ce propos. On ne laisse pas agresser quelqu'un que l'on connaît; c'est l'isolement de l'individu qui le rend vulnérable et accompagne la montée d'une certaine forme de violence. La diversité des tranches d'âge est aussi fondamentale, il convient que l'habitat et les lieux publics soient accessibles à tous, enfants ou personnes âgées, handicapés). Il est nécessaire de réintégrer dans le tissu urbain ceux qui en sont exclus. La conception des bâtiments, des équipements, des rues... devra favoriser les rencontres.

Le bruit dans la cité est l'une des nuisances les plus subjectives. En effet à part les hauts niveaux dont les effets sur la santé sont directs et indiscutables, les moyennes et faibles intensités de bruit ont une composante culturelle. Le même bruit peut-être ressenti par certains comme agréable et insupportable par d'autres. Le bruit est aussi un moyen de marquer son territoire, n'est-ce pas la fonction du chant des oiseaux ? Forcer le niveau de la musique chez soi est un moyen de s'imposer dans son habitation, à l'encontre des bruits extérieurs, même si cela gêne les voisins. Le jeune qui traverse la ville de part en part avec une motovette à échappement libre affirme ainsi son souhait d'un territoire et même son identité culturelle, tout en réveillant plusieurs centaines de citoyens. Il ne faut pas nier ou ignorer cette composante dans la lutte contre le bruit, symptôme d'un mal plus profond: l'inadaptation de la ville à la vie biologique des hommes. Il faut soigner les effets mais aussi les causes.

La cité n'est pas seulement une communauté de citoyens, elle comprend aussi des animaux en liberté ou domestiques. Le phénomène de société qu'est le développement des animaux de compagnie peut être considéré comme le symptôme d'un manque, d'une frustration et d'une inadaptation de notre société aux besoins de la personne humaine: notamment contact avec ses semblables et avec d'autres formes de vie. Est-ce là la solution: l'animal en question est-il heureux ? Ses maîtres en l'adoptant n'ont pas toujours compris leurs responsabilités: par exemple, les aboiements de chiens abandonnés dans des appartements, sur des balcons ou dans des voitures, proviennent plus de l'inconscience de leurs maîtres que des chiens eux-mêmes. En fait les rythmes de l'animal familial, ses besoins physiologiques s'accroissent mal du monde minéral urbain. Mais l'animal peut nous apporter beaucoup plus qu'une compagnie: n'est-il pas plus sensible aux agressions urbaines que l'homme ?

Il faut donner à l'individu un contrôle sur son environnement immédiat, son action ayant des effets concrets, il s'ouvrira et s'épanouira; il se sentira impliqué dans la société. Si alors celle-ci se trouve en crise, elle pourra trouver, dans la densité du tissu social, les énergies nécessaires pour avancer collectivement. Une municipalité peut ainsi favoriser son développement économique en permettant l'expression individuelle.

1.2 DEMOCRATIE LOCALE

Entre l'Etat et les entreprises d'une part, les élus d'autre part nous considérons que la société civile (citoyens, consommateurs, associations, organismes non gouvernementaux) a un rôle fondamental à jouer.

Pour chaque décision il faut multiplier les points de vue, cela ne peut se faire qu'en permettant à tous ceux qui sont concernés de participer au travail qui précède la décision, et à cette décision elle-même. Or l'action sur une réalité complexe ne peut que rarement être le fait d'un seul homme, jamais d'une seule idéologie, en un mot l'action écologiste est "pluridisciplinaire", équilibre entre des approches complémentaires. Concrètement toute décision politique, de gestion de la société, ne peut prendre en compte la diversité du réel et des mécanismes naturels et sociaux, que grâce à l'intervention d'acteurs divers (élus, professionnels, administration, associations, comités d'usagers...) Il convient donc de clarifier les processus décisionnels, pour permettre à ces différents acteurs d'intervenir, même sous forme consultative seulement, aux noeuds de décision.

Pour les écologistes, le rôle de l'élu est à modifier: il devrait en particulier être garant de la vie démocratique. Si la délégation de pouvoir est souvent souhaitée par la population elle-même, il faut remarquer que cette délégation est aujourd'hui sans nuance et que la sanction d'une élection, qui ne peut être que globale, ne tempère pas vraiment le pouvoir énorme des élus. Il faut mettre en place des moyens de contrôle ponctuels et quotidiens, permettant un menu à la carte et non les seuls menus fixes proposés par les partis lors des campagnes électorales, et peut-être envisager une procédure de censure du conseil municipal.

La solidarité entre les usagers de la ville, et le maximum de contacts horizontaux étant favorisés, l'élu n'exercera plus sa responsabilité qu'en cas de difficulté de consensus. Les problèmes rencontrés par les diverses associations lors de nouveaux contacts, institutionnels ou non, auront un effet pédagogique dans la compréhension d'une gestion d'intérêts contradictoires, et donc des mécanismes politiques.

La régionalisation conduit-elle au transfert de compétences ou d'incompétences ? Favorables à la pluralité, les écologistes sont pour la décentralisation, le rapprochement entre les lieux de décisions et ceux qui subissent ces décisions, l'auto-organisation de la vie sociale et politique. La régionalisation doit impliquer une reconsidération des méthodes de travail et l'émergence de contre-pouvoirs et de contre-informations. En effet, si la tutelle administrative, justifiée par une compétence technique que les élus n'ont pas, se poursuit à travers une simple déconcentration de structures parisiennes, rien n'aura fondamentalement changé, sinon peut-être une place plus grande à la démagogie et à la corruption. Toutefois, les petites communes ne peuvent se doter de tous les moyens nécessaires: on doit donc réfléchir à une nouvelle forme de coopération entre elles. En outre, les décisions techniques qui se prennent dans une municipalité ont des implications directes sur la vie des citoyens, il faut alors que ceux-ci soient associés à ces choix.

Pour agir en connaissance de "conséquence", il faut favoriser les connaissances objectives de notre environnement, mesurer les effets de nos décisions, soumettre les décisions antérieures à une analyse critique. Les échecs doivent être acceptés comme tels, étudiés pour permettre d'en dégager les causes. L'erreur est pardonnable, la récidive l'est moins. Au lieu de cela les technocrates et les élus cachent leurs erreurs, ce qui est la meilleure garantie pour qu'elles se reproduisent. Nous proposons d'améliorer la transparence des décisions: permettre à tous et aux différentes organisations et associations d'intervenir aux noeuds de la décision, d'avoir accès aux informations (projets, mais aussi conséquences et bilans des décisions antérieures), d'exprimer leur opinion.

Aujourd'hui ou bien l'appropriation de l'espace et des moyens se fait de manière sauvage et non contrôlée par les plus forts, ou bien les instances municipales font des choix privilégiant tel ou tel sans aucun souci d'égalité. Il faut respecter les utilisations spontanées de l'espace par les plus faibles: éviter de mettre des bacs à fleurs ou pire des automobiles là où des enfants ont pris l'habitude de jouer au ballon, sous prétexte que des stades existent pour cela. La fonctionnalité tue le sentiment de "territoire" particulier à ce genre d'appropriation spontanée, progressive, vivante. Par ailleurs, la polyvalence de l'utilisation de l'espace pour différents groupes (culturels, ethniques, professionnels, générations) permet d'éviter certaines ségrégations, tout en assurant une meilleure utilisation de l'espace disponible.

Un urbanisme qui sépare les activités de travail et l'habitat entraîne de nombreux déplacements coûteux en énergie. Il convient de jouer à la fois sur le plus et le moins, en minimisant ces transports et en s'orientant vers ceux qui sont les moins consommateurs d'énergie. Les communications regroupent pour nous aussi bien les déplacements de personnes que de biens et d'informations car, dans un certain nombre de cas la substitution est possible. L'aménagement urbain, l'organisation sociale doit permettre de diminuer les déplacements subis au profit des déplacements choisis, de diminuer les pertes de temps au profit du temps de vivre. N'oublions pas que la vie est une ressource naturelle renouvelable, mais périssable.

Le mot de temps libre est devenu à la mode mais son objectif est-il autre que d'inventer de nouveaux temps liés, intégrés dans l'activité économique? Le temps des automobilistes coincés dans les embouteillages, le temps des habitants se rendant à leur lointain lieu de travail, le temps des citoyens dans les files d'attente des services municipaux pour des démarches administratives absurdes, le temps des dirigeants d'associations passé en procédures administratives... Tous ces temps sont gaspillés parce que sans valeur. Les gains de productivité dans l'industrie ont été utilisés pour produire plus de biens plus vite périssables, pas pour travailler moins longtemps: la facilité des moyens de transport permet de se déplacer plus souvent et plus loin au lieu de diminuer le temps de transport. L'inéluctable partage de l'emploi libérera du temps, pour quoi faire? Retrouvons une maîtrise du temps, un temps libre autonome.

De plus, si le partage du temps consiste en semaines de congé d'une part, et semaines de travail plein de l'autre, on continuera à séparer les zones de loisir et les zones de travail, le temps libre sera de nouveau lié par

une industrie des loisirs qui mobilisera beaucoup d'espace pour des durées courtes d'utilisation. A l'inverse si les journées sont plus courtes le temps sera libéré sur place, la politique locale de cadre de vie reprendra son importance. Le partage du temps et le partage de l'espace sont des choix entre une politique de cadre de vie ou de l'industrie des loisirs.

1.6 SPORT ET SANTE

Même dans le cas de maladies infectieuses c'est à dire pour lesquelles le "mal" peut être isolé, montré du doigt, les facteurs d'environnement jouent un rôle qui peut être positif ou négatif dans l'évolution de notre santé. Cela est plus évident encore pour les maladies dites de civilisation (cancer, maladies nerveuses...) dont les causes proviennent de multiples causes: pollutions diverses (eau, air, bruit, additifs agroalimentaires), de comportement culturel (fumée, alcool), régime alimentaire (trop carné, trop gras). Il convient donc de jouer à fond sur la prévention.

Pour "mesurer" l'importance du sport, on parle seulement en terme de subventions ou de surface de stades. On considère trop souvent l'activité elle-même sans prendre en compte la structure qui soutient la pratique. On oppose sport de haut niveau à sport de masse. Dans certains cas la "collectivité" existe par elle-même comme dans certaines entreprises ou dans les communes et quartiers, le sport vient alors s'insérer dans un milieu de relations qui préexiste. A l'opposé un club, spécialisé dans une discipline peu pratiquée ou évoluant à plus haut niveau de la compétition peut rencontrer des problèmes d'identité car il est noyé, dilué dans une grande ville. La politique sportive doit autant prendre en compte la vie collective du club que l'activité elle-même. Faut-il avoir compris cela dans une approche uniquement fonctionnelle on a construit des supermarchés du sport qui sont exemplaires, tant au niveau des surfaces que de la qualité des installations et qui restent sans âme.

Par ailleurs, la boule, par exemple, est très pratiquée dans certaines villes et villages; elle a été dotée de quelques installations importantes, mais cela s'est fait au détriment de la petite place du quartier où cette activité se pratiquait: cette dernière a été goudronnée et livrée au stationnement automobile. Si le nombre des pratiquants a peu changé, et si les conditions sont matériellement meilleures (pistes couvertes) leur insertion dans la vie est différente, on a perdu en chemin un lieu d'animation inséré dans le tissu de la vie des quartiers.



2. DES COMMUNES EN CRISE

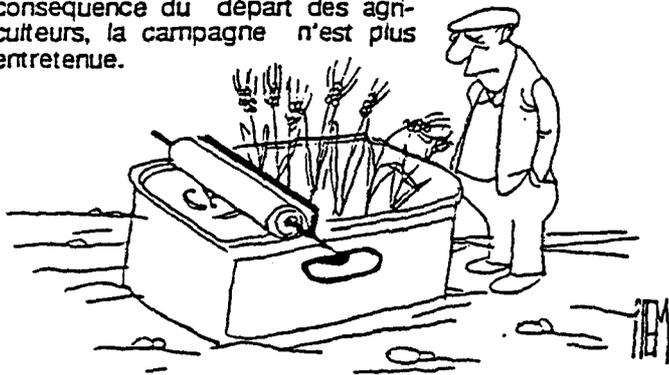
LES DESEQUILIBRES COMMUNAUX

2.1 DES CAMPAGNES EN PERIL

Dans les rapports de l'homme et de la nature on a l'habitude d'opposer le citadin et le rural. L'homme des villes aurait perdu tout contact avec les lois biologiques alors que le paysan serait le gardien de la nature, du paysage et des coutumes. Si cette image a été vraie au début de l'ère industrielle, elle est aujourd'hui erronée, voire inversée. En effet la nature se dégrade aussi bien par l'action de l'urbanisme, de l'industrialisation et des aménageurs qui bétonnent rivages et rivières: mais aussi, et c'est un phénomène récent, par une large fraction du monde agricole qui achève ce qui reste de la nature et qui s'acharne à assécher les marais, à déboiser, à raser les dernières haies. Plus précisément la spécialisation des productions dans certaines régions entraîne des phénomènes de pollution de l'eau par les nitrates (cultures intensives) ou les déchets des élevages intensifs hors sols (lisiers). L'aménagement du territoire agricole s'est fait au détriment de l'équilibre naturel par la destruction d'une partie de la flore (désherbants, arasement des haies...) et de la faune (insecticides, assèchement des marais, recalibrage des rivières, pollution). La banalisation des paysages est à la campagne ce que les grands ensembles sont à la ville. Avec à terme les mêmes conséquences induites: ennui, déracinement et délinquance. Parallèlement chaque fois qu'une réserve naturelle, qu'un parc national est en instance de création, on voit systématiquement s'opposer certains milieux agricoles et leurs organisations professionnelles. D'où ce comportement nouveau de l'homme dans son environnement. L'homme des villes aura tendance à idéaliser la nature sauvage alors que pour l'agriculteur elle est le support de son activité, l'outil de travail qu'il faut développer et exploiter envers et contre tout. Economie oblige ! La sauvegarde de la nature devra donc passer par la compréhension mutuelle de ces deux mondes. La tâche est difficile car les uns devront conquérir des espaces que les autres possèdent et gèrent. Il faudra répondre aux deux questions :

- comment permettre à un nombre croissant de citadins de redécouvrir la nature ?
- quels espaces à préserver pour la nature sauvage en harmonie avec les activités agricoles ?

L'exode rural, qui s'accélère actuellement par le phénomène des préretraites, met en péril la vie rurale dans de nombreuses régions. La concentration de l'activité agricole entraîne celle des commerces, de l'artisanat, des services publics (fermeture des écoles) et sociaux. L'abandon d'une partie du territoire agricole dans les zones difficiles (au profit de la chasse ou d'un boisement généralisé en résineux en montagne) a entraîné l'uniformisation du paysage rural et une forte désertification humaine. Autre conséquence du départ des agriculteurs, la campagne n'est plus entretenue.



LE POUVOIR DES ELUS ET DE L'ADMINISTRATION

En face du pouvoir Municipal, le contre-pouvoir du citoyen n'existe pas en dehors des enquêtes d'utilité publique (plus souvent faites pour justifier que pour influencer le choix arrêté par les élus). Il convient donc de relever quelques aspects de cette situation et de proposer une autre forme de gestion municipale.

2.2 LE POUVOIR TECHNICIEN

Avant d'être inscrite dans les textes, la limitation du pouvoir des élus, principalement dans les petites communes, résulte des faits. Face aux problèmes à résoudre, la tendance des élus était de s'en remettre à l'administration de l'Etat au delà de ce qui était nécessaire. La loi de décentralisation qui s'est mise en place, en transférant des compétences de l'Etat vers les collectivités locales (communes, départements, régions) a surtout conduit au renforcement des pouvoirs politiques sans le frein d'une administration qui était techniquement qualifiée. En matière d'environnement et d'urbanisme, la décentralisation vécue aujourd'hui est un échec. Le deuxième grand chapitre de la loi de Décentralisation ne répond pas totalement au besoin d'autonomie financière des élus locaux dans l'exercice de leur mandat, notamment pour se doter des services techniques (bureaux d'études, ateliers communaux) qui confèrent à la seule administration le pouvoir technique et économique.

Mais il est toujours difficile de savoir exactement comment se prennent les décisions, qui, de l'élu ou du technicien (municipal, services de l'Equipement...) détient le pouvoir: dans le meilleur des cas, le technicien ne fait qu'un débroussaillage technique, laissant ouverts les choix; l'élu intervient ensuite, fait un choix politique, demande l'approfondissement de sa solution. Il justifiera alors ce choix auprès de ses administrés par des arguments techniques. Mais alors les associations (comités de quartier, usagers) ne peuvent plus intervenir sur un coup parti; dans d'autres cas, le technicien s'autocensurera et n'approfondira que ce qui plaira à l'élu en justifiant par un jargon des choix politiques; dans d'autres cas encore, devant un élu moins compétent, le technicien orientera une grande partie le choix. Cet équilibre occulte des pouvoirs se fait sur le dos des administrés.

2.3 LE POUVOIR SUR L'ESPACE

Les élus ont obtenu un pouvoir considérable sur le sol à travers les Plans d'Occupation des Sols (POS), définis très souvent au niveau des communes urbaines sur une option de forte croissance. Une minorité d'élus influents a fréquemment, en s'appuyant sur une réglementation élaborée par des technocrates, favorisé la disparition de terres cultivables de bonne qualité (un million d'hectares sont affectés en zone immédiatement constructibles et un demi-million sont réservés en zones d'aménagement différé) mais aussi a accéléré une uniformisation des zonages et de la structure urbaine. Des plus-values immobilières ont pu alimenter de ce fait des caisses noires de partis politiques.

3. PROPOSITIONS POUR UNE REFORME MUNICIPALE

2.4 LE POUVOIR DE PREEMPTION

Les élus disposent en outre de la faculté d'intervenir sur le bâti pour racheter une zone, une rue, un bâtiment, sans un véritable débat public. Décident-ils de rénover un quartier, les voilà qui préemptent, achètent, exproprient au nom du sacro-saint intérêt général en s'abritant derrière l'argument devenu courant de l'insalubrité, au grand profit de promoteurs privés ou publics. C'est ainsi que des îlots d'une rare valeur architecturale sont rasés et que pierres de taille, pièces de bois, structures métalliques sont emmenées à la décharge.

2.5 LE POUVOIR SUR L'URBANISME

La décentralisation a accru le pouvoir des élus. Dans les faits, les POS sont modifiés et révisés au gré des pressions immobilières, ce qui leur retire leur valeur de planification dans l'urbanisme. L'influence de ces phénomènes sur l'évolution médiocre de l'urbanisme, ces trente dernières années notamment, a été énorme. Les commissions extra-municipales, lorsqu'elles existent, ne constituent le plus souvent qu'une façade démagogique masquant l'absence d'une vraie démocratie.

2.5 LE POUVOIR DE L'INFORMATION MUNICIPALE

Les élus disposent la plupart du temps, à travers les bulletins municipaux ou radios sous contrôle, d'une puissance d'information pratiquement sans partage. Financés par l'ensemble des habitants de la commune, les media devraient être la représentation non pas d'une tendance politique mais de toutes les formes de pensée et des diverses activités associatives locales. L'accès aux locaux publics des associations, regroupant des bénévoles, au lieu d'être un droit reste malheureusement une faveur accordée par des élus qui en attendent des contreparties. L'exemple classique est le prêt du Hall de l'hôtel de ville pour une exposition qui entraine un vernissage où le maire invite en son nom, s'attribuant les mérites de l'opération.

2.7 LE MONOPOLE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Distributeurs de subventions, les élus choisissent souvent les bénéficiaires en fonction de leurs goûts et de leurs choix personnels. Les responsables de certaines associations d'intérêt collectif (défense de l'environnement, du patrimoine bâti, de recyclage...) se trouvent sinon exclues, tout du moins reléguées au rang d'assistées. Les électeurs n'ont jusqu'alors rien à dire quant à la répartition des subventions. Il faut donc en réformer le système d'attribution.

2.8 LA CONCENTRATION DES MOYENS FINANCIERS

En matière d'investissements, les ressources dont disposent certaines communes sont conséquentes, surtout si l'on y ajoute les recettes indirectes cumulées provenant d'organismes extérieurs (offices d'HLM, Crédit Immobilier...) à l'administration desquels certains maires participent. Ayant un rôle souvent symbolique, le Conseil municipal ne contrôle pas le fonctionnement de ces organismes dont la gestion est souvent hasardeuse et les réalisations médiocres.

La plupart des propositions ci-dessous nécessitent pour être applicables une modification de la législation ou de la réglementation afférente à la gestion communale. Les élus écologistes ne peuvent donc que s'engager, dans la mesure où ils appartiennent au mouvement des Verts, à faire progresser ces idées dans l'opinion et, par la suite, à les proposer si une expression parlementaire leur est donnée. Toutefois, certaines de ces revendications peuvent être mises en pratique spontanément: les élus Verts s'y emploieront.

3.1. LIMITATION DU CUMUL DES MANDATS

Les modes de scrutin successifs à dominante majoritaire, y compris l'actuel système en vigueur pour les élections municipales qui n'a de proportionnel que de vagues apparences, sont responsables du maintien au pouvoir et du cumul des mandats pratiqués par certains élus. Les écologistes, qui reconnaissent que la société humaine est conflictuelle, considèrent la proportionnelle intégrale comme le seul moyen qui permette réellement le débat d'idée au sein du Conseil municipal, la collectivité intervenant en dernier ressort par la voie du Référendum communal. Les Verts sont opposés au cumul des mandats (exemple le maire député) et considèrent que le seuil de deux mandats électifs est un maximum pour que le plus grand nombre de citoyens puissent exercer des responsabilités collectives.

3.2. DES ELUS AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

Pour les écologistes, l'élu ne doit pas être seulement un gestionnaire technocrate, il doit être aussi le maître d'oeuvre d'une réflexion plus large s'ouvrant sur le très long terme: ceci implique une information et une recherche permanente en vue d'élaborer une politique préservant au maximum l'expression de la collectivité, l'espace naturel, l'énergie, la qualité de la vie, etc. Pour mener à bien cette réflexion la collectivité doit donner à ses élus les moyens matériels d'exercer leur mandat: temps libre, ressources, réinsertion sociale en fin de mandat, etc. Pour rapprocher l'élu de l'habitant, il est souhaitable d'instituer des Municipalités de quartier dans les grands centres urbains.

3.3. UNE GESTION CLAIRE ET COMPREHENSIBLE POUR TOUS

Lorsque l'élu n'a pas de formation particulière en matière de gestion communale, la complexité administrative actuelle rend difficile l'exercice municipal. Les villes en développement ont vu, ces dernières années, les effectifs de leurs services se développer rapidement, le transfert de responsabilités avec la régionalisation a accentué ce phénomène. Comme pour une entreprise il s'en suit une crise de croissance, avec l'augmentation du cloisonnement entre les services. La micro-informatisation des mairies, leur connexion à des réseaux de banques de données, le recours systématique à l'audit doivent accompagner un souci de clarification des procédures et leur compréhension par tous. Les établissements scolaires devraient être associés à une démarche d'explication des mécanismes communaux. Parallèlement, la réduction du temps de travail doit permettre aux habitants de participer au fonctionnement de la cité.

Les procédures techniques seront éclairées par la publication de pré-rapports accessibles dans un centre de documentation municipal à créer. A ce niveau les associations, les élus concernés mais aussi les autres tendances politiques peuvent intervenir, converser avec le technicien et verser des pièces au dossier. Ce n'est qu'après cet approfondissement que la décision sera prise par les instances élues, au vu d'un dossier contradictoire.

La municipalité rentrera dans des structures d'échange.

Dans ses rapports avec les services municipaux le citoyen aura d'abord accès à l'antenne du quartier qui règlera la plupart des problèmes, à défaut la personne sera orientée vers le responsable direct (grâce au système d'information interne) pour éviter la classique navette d'un bureau à l'autre. Sur place des employés municipaux polyvalents, de niveaux et de compétences complémentaires assureront la coordination et le suivi de la plupart des activités municipales dans le quartier (entretien, travaux, nettoyage, espaces verts, secrétariat), géreront le système d'information tout en assurant les contacts humains avec les habitants sur les problèmes du quartier.

En cas de conflit, un médiateur municipal pourrait intervenir.

3.4. DES ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE DIFFERENTES

Ces enquêtes, réformées en 1983, ne permettent pas encore aux citoyens de faire appliquer leurs suggestions. Si l'indépendance du commissaire enquêteur est plus grande que par le passé, il faudrait assurer à la procédure d'enquête une meilleure publicité: on pourrait envisager en outre, comme en matière judiciaire, la désignation d'un commissaire d'opposition. Le pouvoir des associations, des syndicats et des citoyens serait renforcé par l'introduction d'auditions publiques, animées par des médiateurs indépendants, et la possibilité de réaliser des contre-études d'impact, aux frais des promoteurs de projets; les études d'impact sur l'environnement, qui précèdent légalement tout aménagement important, doivent évidemment avoir lieu au moment de l'ouverture du dossier et non en fin de procédure comme c'est le cas aujourd'hui. En matière contentieuse, il est indispensable d'accélérer les procédures car les travaux engagés sont souvent irréversibles (exemple: le pont de la presqu'île de Ré...). A défaut d'un effet suspensif du recours, un "référé écologique" pourrait débiter l'instance en matière d'environnement, accompagné d'un délai impératif pour statuer.

De toute façon, il faut certainement revoir les questions posées: les débats techniques motivent peu les habitants des villes qui souvent n'ont pas d'avis tranché sur le point en litige.

Même le Maire le plus écologiste n'a pas la science infuse. la démocratie directe impose qu'il s'entoure de gens et d'associations compétents pour l'élaboration de projets nouveaux. Un Conseil consultatif municipal de l'Environnement regroupera les associations agréées pour la Protection de la Nature, les élus municipaux, les services techniques. Il donnera son avis sur tout ce qui touche l'environnement, l'urbanisme, les P.O.S., les transports, les zones périurbaines, les pollutions.

3.5 L'INSTAURATION DU REFERENDUM COMMUNAL

Les citoyens pourraient traduire par le référendum leur point de vue sur les sujets qui les concernent. Pour compenser les pouvoirs quasi absolus des maires et présidents de Conseils généraux, et pour donner de nouvelles possibilités de découpages territoriaux, nous souhaitons l'instauration du référendum notamment aux échelons locaux et régionaux.

Au contraire du référendum "plébiscite", nous réclamons que la Constitution permette à tous les citoyens de légiférer. Ainsi, une certaine proportion des électeurs d'une commune (suffisamment élevée pour éviter la gadgetisation et basse pour ne pas rendre ce procédé inapplicable) pourrait obtenir consultation de l'ensemble du corps électoral avant toute décision importante du Conseil municipal.

Ce référendum d'initiative populaire permettrait un vote en dernier ressort et devrait revêtir un caractère exceptionnel, tous les moyens de conciliations étant mis en oeuvre auparavant.

3.6 DROIT DE VOTE DES IMMIGRES & EXPRESSION PUBLIQUE DES JEUNES

La commune est le premier niveau de l'insertion politique de l'immigré: les agressions liées à l'intolérance et à la xénophobie se posent en priorité sur le lieu de travail, où l'immigré peut se syndiquer, et de vie, où il ne dispose pas pour l'instant du droit de vote, alors qu'il doit accomplir la plupart des devoirs des autres citoyens. 1989 pourrait être l'occasion d'instituer ce droit de vote et d'éligibilité pour l'étranger installé en France, reconnaissance de sa place dans notre société.

N'ayant pas actuellement le droit de vote, les jeunes et les immigrés n'en partagent pas moins la vie de la ville. Ils devraient légitimement pouvoir modifier leur environnement, faire connaître leurs souhaits. Comme première étape il faudrait organiser un Conseil municipal des jeunes, et un Conseil municipal des immigrés à titre transitoire (car nous ne voulons pas développer pour les adules des collèges électoraux distincts); organes dotés de budgets, avec voix consultative et débat public retransmis sur une radio locale; le véritable conseil municipal ne pourrait qu'en tenir compte. Pour les jeunes ce serait l'école de la démocratie quotidienne telle que nous la voulons.

3.7 UNE DEFENSE COMMUNALE CIVILE AUTONOME

Les écologistes défendent la notion de responsabilisation la plus grande en matière de défense, aussi bien dans l'apprentissage de la non-violence à l'école que dans l'organisation d'une défense civile sur le plan communal. Pour le court terme, la menace d'une atteinte nucléaire, bactériologique ou chimique implique une information totale sur le risque et les conséquences considérables que ces armes induisent, la discussion publique et recomposition des plans Orsec-Rad etc. Une démarche analogue sur tous les autres risques (sismiques, hydrauliques, technologiques, routiers...) doit aussi s'engager.

Pour le moyen terme, nous proposons l'organisation d'un réseau de défense local léger soutenu par une défense civile nationale dotée de moyens modernes et adaptés et l'information de l'ensemble de la population visant à la mise en oeuvre d'une défense non violente complétant d'abord, puis se substituant à une défense civile armée.

3.8 UNE AUTRE ORIGINE ET UNE AUTRE REPARTITION DES RESSOURCES

Les écologistes sont pour une autre répartition des ressources entre les collectivités afin que les communes les plus défavorisées (communes rurales notamment) puissent disposer des ressources raisonnables leur permettant d'assurer la vie de la commune (services publics, écoles, propreté, voirie, etc.). Des sources nouvelles de revenus sont à mettre en place pour encourager le type de société que nous souhaitons.

Nous proposons donc:

- une réforme de la fiscalité locale: taxe foncière qui n'incite pas à l'exploitation maximale des sols, et tienne compte de la spécificité des cultures biologiques; taxe d'habitation réduite au détriment de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxation de l'inoccupation des locaux d'habitation ...
- le remplacement du système de subventions par une caisse de compensation régionale garantie par l'Etat;
- versement transport étendu à toutes les entreprises (notamment commerces) et proportionnel aux besoins de déplacements motorisés engendrés par la situation de l'entreprise avec allègements;
- les ateliers communaux ou intercommunaux mis en place devraient assurer des services payants pour les particuliers groupés en associations afin d'optimiser les moyens matériels et humains disponibles (entretien, architecture...);
- les Communautés de voisinage (les quartiers) doivent se voir attribuer la gestion d'une fraction du budget en gestion directe. La municipalité se gardant par ailleurs un budget suffisant pour corriger certains effets.

Le financement d'installations collectives (du type Maison des Associations, Maison de l'Innovation etc) permettra l'utilisation de matériel en commun. Les locaux publics (municipaux, écoles, maisons de quartier...) sont des investissements à rentabiliser par leur plein emploi, de même que leurs frais de fonctionnement comme le chauffage ne doivent pas être dépensés en pure perte. Plutôt que les multiplier, il faudrait les utiliser au mieux.

3.9 LE RECOURS A L'EMPRUNT LIMITE

Le degré d'endettement de certaines communes atteint aujourd'hui un seuil critique. Il faut donc limiter le montant des intérêts à payer par la commune en fonction de ses revenus. L'influence des organismes prêteurs ou la mégalomanie des élus sont telles qu'elles encouragent les municipalités dans des projets de prestige (palais des sports, halles d'exposition) sans que l'utilité sociale et économique de l'investissement n'ait été réellement justifiée.

Tout projet d'équipement d'une certaine importance devrait être soumis au Conseil municipal accompagné d'un budget financier et les grands projets seraient discutés tant sur la forme que sur le fond avec les associations représentatives, voire soumis à référendum, accompagnés d'un plan d'amortissement.

Les municipalités devraient être tenues chaque année d'établir un bilan financier, écologique et social respectant les principes qui s'appliquent à leurs administrés, particuliers et entreprises. De même pour les établissements dont la gestion est contrôlée par la commune, par son maire ou l'un de ses délégués.

3.10 PREVOIR POUR GERER ?

L'essentiel en la matière est de maîtriser les besoins réels de la commune, c'est à dire de :

- Prévoir, à partir de la population actuelle et des programmes d'urbanisme en cours, ce que sera la commune dans les dix ans si aucun projet nouveau n'intervient; l'examen précis du Plan d'Occupation des Sols, par exemple, donne une idée des anticipations démographiques effectuées.
- Etablir les projets de budgets et d'action communales pour les trois années à venir (au moins), à partir du bilan précédent et des besoins exprimés par la population et la nouvelle équipe municipale (par exemple, mettre en application des modifications du POS).
- Choisir, en fonction de la part disponible du budget (après couverture des charges permanentes, de celles issues des erreurs du passé et notamment de la charge de la dette) les projets qui sont susceptibles d'être réalisés.

Le respect des procédures budgétaires pourrait justifier un audit annuel pour toutes les communes de plus de 30.000 habitants, tri-annuel pour les autres (au delà de 3.500 habitants).

3.11 LE SOUTIEN A L'INNOVATION

S'il ne faut pas négliger les aspects directs de la politique de maintien de l'emploi, nous pensons que la municipalité peut jouer un rôle de soutien à la créativité. Pour rompre l'immobilisme le problème doit être attaqué à différents niveaux. Aussi bien dans l'organisation sociale, économique que technique, il y a un climat à créer. Pour cela les écologistes prévoient un service spécialisé dirigé par un adjoint, qui s'appellerait "Innovation sociale et technique". Pour bien indiquer que ces deux niveaux sont indissociablement liés : technologies et mode de vie. Ce service aurait donc à soutenir les expériences; les innovations, faites dans les services municipaux, comme la mise en place du réseau télématique municipal, ou les énergies nouvelles...

Dans les grandes communes, l'outil privilégié de relation avec le public serait une "Maison de l'Innovation" qui regrouperait toutes les associations et organismes qui se préoccupent d'innovation (énergies nouvelles, micro-informatique, urbanisme, vie quotidienne...). Un centre de documentation serait accessible au grand public, chaque rubrique alimentée par ces associations. Des moyens informatiques légers permettraient la mise en place de bourse aux idées. Elle devrait aussi associer usagers et consommateurs, l'avenir et l'innovation étant l'affaire de tous, et articuler son action avec les organismes existants (ANVAR, Chambre de commerce...) sans chercher à s'y substituer. Une structure de ce type devrait bénéficier aussi de ressources du Conseil Général.

La Maison de l'Innovation pourrait accueillir des conférences et des expositions sur des thèmes divers:

- l'histoire des sciences et techniques sous forme vivante restituant les controverses, les conflits scientifiques;
 - l'influence du jeu des forces sociales;
 - les diverses cultures en rapport avec les structures techniques;
 - la notion de technologie appropriée illustrée par des expériences dans le tiers monde...
- Il s'agit en fait de montrer la diversité des solutions dans l'articulation des techniques et des sociétés, l'aspect non linéaire, non inéluctable de l'évolution des sciences et des techniques dont le développement doit trouver un contrôle social.

3.12 L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MOYENS POUR LES ASSOCIATIONS

La vie associative d'aujourd'hui constitue un domaine essentiel d'intervention des citoyens et de revitalisation démocratique; toutefois la crédibilité et l'action des associations dépendent de leur fonctionnement et de leurs moyens financiers, techniques et juridiques. Il convient d'aller plus loin que de donner aux associations et aux groupes de citoyens les seuls moyens d'exister, il faut pousser à travers elles la participation des citoyens. Car les associations qui interviennent au niveau décisionnel mettent en cause d'autres enjeux qu'un club philatélique ou sportif. Il n'est pas étonnant qu'un élu tolère davantage ces dernières qui n'ont pas pour objectif de lui disputer une part de son pouvoir.

Pour une autre répartition des subventions:

La masse des subventions accordée aux associations serait votée globalement par le Conseil municipal. La répartition se ferait sur la base d'une grille référendaire votée par la population; le vote aurait lieu dans l'année suivant l'élection du Conseil et serait renouvelé au milieu du mandat en cours. L'association devrait produire un compte rendu d'activité lié aux concours obtenus. Un pourcentage des impôts sur le revenu serait affecté directement par les contribuables aux associations locales de leur choix.

Des moyens d'expression:

Mise à disposition de locaux. Dans les villes et ses quartiers, création de Maisons des Associations. Il semble souhaitable de séparer cette Maison des Associations plus orientée vers la vie municipale de la précédente Maison de l'Innovation qui a une vocation plus économique. Les associations de cadre de vie, d'animation... trouveraient dans cette structure un certain nombre de moyens matériels (duplication, secrétariat, conseil en gestion, vidéo, matériel d'exposition). Des panneaux d'expression situés à l'emplacement habituel des panneaux électoraux seraient offerts alternativement et par rotation annuelle aux associations (en fonction de la grille référendaire). Les associations se verraient attribuer une part fixe de la surface globale de chaque bulletin municipal; la répartition du temps d'intervention sur les radios (et télévisions) municipales se ferait aussi proportionnellement au résultat référendaire d'attribution des subventions.

3.13 LA REPARTITION DES MOYENS D'EXPRESSION POLITIQUE

Sans tenir compte d'une barre électorale de représentativité, les bulletins municipaux et autres organes d'information locale seraient désormais ouverts proportionnellement en volume et en qualité au pourcentage de voix obtenues pour chaque liste présente au premier tour des élections municipales. Le bulletin municipal serait diffusé au minimum deux fois par an dans chaque commune. Lors des campagnes électorales, seuls les panneaux officiels seraient reconnus, entretenus, et leur nombre augmenté. Ils seraient mis à la disposition des formations politiques (en nombre plus restreint) en dehors des campagnes électorales. Nous proposons en outre que soit réactivée la fonction d'annonceur public.

3.14 LA COMMUNE DANS UNE POLITIQUE DE SANTE

Au niveau local, des comités d'hygiène et de sécurité doivent représenter les usagers, les pouvoirs publics et les soignants. Les Verts proposent également la création de clubs d'usagers de la santé, aidés par les collectivités et chargés, en collaboration avec les associations de consommateurs, d'assurer l'information et l'éducation et la prévention du public, des enseignants et des travailleurs sociaux.

La mise en place de centre locaux de santé, d'une taille compatible avec une certaine convivialité (un quartier par exemple) doit être programmée. Un CLS c'est:

- un lieu d'accueil, d'information, de formation, de prévention et de soins;
 - une structure rémunérant les professionnels (infirmiers, kinésithérapeutes, médecins, psychologues...) non pas à l'acte, mais "à la fonction";
 - un lieu où usagers et professionnels participeront ensemble à la définition des objectifs, à la gestion, à l'évaluation de leurs pratiques, au choix du mode d'approche thérapeutique (allopathie, médecines "douces"...).
- Les centres locaux de santé accueilleront toute personne qui décidera librement d'y adhérer (cela afin de respecter le droit de chacun de choisir le médecin et le type de médecine qu'il estime lui convenir). Ils fourniront à chaque adhérent les soins (non hospitaliers) et les thérapeutiques qui lui sont nécessaires pour conserver ou recouvrer la santé. Les CLS seront financés grâce aux cotisations des adhérents, variables selon les revenus, et par une participation des caisses de Sécurité Sociale...

Actuellement, trop d'hospitalisations résultent de l'absence d'autres solutions moins coûteuses, plus humaines, notamment en ce qui concerne les personnes âgées, les handicapés, les malades mentaux. Chaque fois que c'est possible il faut permettre à la personne qui le désire de rester à son domicile en faisant appel à différents services: auxiliaires de vie, repas à domicile, téléphone d'urgence, soins infirmiers, hospitalisation à domicile. Cette politique commence à s'imposer pour des raisons financières; il convient de la renforcer en collaboration avec les Conseils généraux, les DISS et DASS.

Les services communaux (jardins publics, entretien de voirie et d'espaces verts) et l'ensemble des services se devraient d'offrir une étape vers l'insertion dans le monde des entreprises des personnes victimes de maladies mentales. Ainsi serait en partie pris en charge par les citoyens le problème de la communication avec nos presque semblables.

3.15 UNE PROTECTION LOCALE DE L'ENVIRONNEMENT

L'observation de la nature nécessite des terrains d'investigation, des zones naturelles à caractère sauvage. Ces milieux sont de plus en plus rares. Le devoir d'une municipalité écologique est de les sauvegarder par des moyens écologiques. Le statut de réserve naturelle volontaire pourrait être adopté pour toutes les propriétés communales ayant un caractère naturel.

3.18 A LA DECOUVERTE DU CORPS ET DE LA NATURE

Pour les écoles, primaires principalement, nous proposons un programme de plantation d'arbres fruitiers, dans le cadre du Service Conservatoire rattaché à la direction des espaces verts de la commune. Cette initiative, qu'il n'y a pas lieu de limiter aux lieux scolaires permettra aux enfants de nouer des contacts avec la nature, dans ses aspects gratuits, et d'autonomie par rapport à l'homme, leur faisant apprendre:

- le rythme des saisons, les rythmes de la nature;
- la patience d'attendre que les fruits soient murs;
- la nécessité de préserver les biens gratuits puisque si l'un d'eux cueille tous les fruits prématurément, il ne pourra les consommer mais les suivants non plus;
- fête et animation au moment de la "récolte" (repères dans le temps).

De même dans la périphérie de la ville des fermes pédagogiques pourraient mettre les enfants en contact avec des animaux domestiques, avec tous les aspects pédagogiques d'un enseignement vivant pouvant s'y rattacher.

Il faut en outre retrouver les espaces d'activités physiques, à la limite du sport, que ce soit les places pour jouer aux boules ou les lieux où les enfants peuvent "taper dans un ballon". Il n'est d'ailleurs pas utile de faire des aménagements très lourds, on sait bien qu'un caillou et un pull suffisent à délimiter un but de foot, et le sport c'est aussi courir, se baigner dans les fleuves et rivières...

Prévoir la polyvalence des installations est rarement plus coûteux et donne une liberté de choix pour l'avenir. Nous préconisons que les différents clubs sportifs puissent s'entendre entre eux pour utiliser en commun du matériel et des installations, et mesurer ainsi les difficultés et les contraintes des choix collectifs: c'est cela aussi la démocratie quotidienne.

3.19 LA RECONQUETE DE LA CULTURE

Les infrastructures socio-culturelles doivent être gérées par un Conseil d'administration composé des associations d'usagers.

Des espaces festifs seraient libérés: les places sont aussi faites pour cela. De plus, on doit permettre à certaines associations culturelles (groupes musicaux, théâtre) de disposer d'équipements décentes, insonorisés, pour travailler.

La bibliothèque pharaonique des années 2000 ne répond pas aux besoins des étudiants et de tous les citoyens: il faut ouvrir les bibliothèques urbaines et universitaires à tous, le dimanche et en soirée, tout en améliorant leur coordination et la qualité de l'information fournie au lecteur.



3.20 UNE COMMUNE POUR VIVRE AUTREMENT

Un tel slogan recouvre de nombreuses revendications que nous venons de présenter; sans les rappeler complétons-les de quelques propositions communes plusieurs des paragraphes précédents:

Economiquement:

Ce n'est pas la croissance à tout prix qui doit inspirer le Conseil Municipal, mais les possibilités humaines - naturelles de la commune, en collaboration et non en compétition avec les communes voisines. La revitalisation des centres communaux et quartiers urbains sera favorable au maintien d'un commerce de proximité. La diversité des productions sera encouragée pour redonner une certaine autonomie (notamment agricole et artisanale) aux régions et aux pays.

Socialement:

Les groupes humains sont séparés, vivent loin de leur travail; les vieillards sont coupés de la vie locale et les enfants exclus de la route et de la rue. L'urbanisation en tâche d'huile, peu soucieuse de l'environnement, devra disparaître au profit d'une recomposition du tissu rural ou urbain. Il faut favoriser les rencontres en intégrant le logement dans une organisation sociale à échelle humaine, redonner la rue aux piétons et développer les transports collectifs, permettre aux handicapés d'accéder à tous les espaces publics.

L'entraide disparaît devant l'anonymat des relations, la spécialisation professionnelle et la transformation des biens et services en marchandises. Les coopératives de voisinage permettront de remédier à cette situation. Abritant des activités fort diverses, liant des personnes d'âge et de formation différentes, elles favoriseront en outre l'échange de services et non leur vente, le travail pour soi, la création.

A l'école, des initiatives de jumelage entre nouvelles et anciennes générations (telle classe adoptant tel grand-père ou telle grand-mère) seraient suscitées avec accord du personnel enseignant et des associations de parents d'élèves.

Naturellement:

Face à la pollution ou au bruit et à l'industrialisation de l'agriculture, il faut préserver les équilibres naturels en encourageant l'agriculture biologique, en implantant de véritables espaces verts dans chaque quartier, en réduisant les déchets, en atténuant l'emprise des engins motorisés aussi bien en ville qu'en campagne (aérodromes, 4X4, ULM...), en limitant le prélèvement sur les espèces animales et les ressources minérales. Et améliorer l'information sur la réglementation existante, beaucoup de progrès pouvant être attendus d'une meilleure prise de conscience des individus.

Energétiquement:

Lors de l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols, les problèmes de climatologie locale devraient aussi être pris en compte.

Outre l'incitation à recourir aux énergies renouvelables, l'exemple serait donné par l'équipement des moyens municipaux et l'encouragement à la production locale de biens économes en énergies.

4 CATALOGUE DE PROPOSITIONS D'UNE LISTE ECOLOGISTE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

4.1. POUR UNE MEILLEURE EXPRESSION DEMOCRATIQUE LOCALE

- a) Mise en place d'une procédure volontaire de Référendum local d'initiative populaire, avec participation de tous les citoyens.
- b) Créer dans chaque commune ou chaque quartier une Maison des Associations dont la gestion leur sera confiée, avec les moyens financiers nécessaires.
- c) Ouvrir dans chaque commune un lieu de consultation des documents municipaux, assurer des contacts réguliers entre la population et les administrations locales.
- d) Participation des populations aux études d'impact avec communication des dossiers.
- e) Personnel municipal spécialisé sur l'information (technique).
- f) Des bibliothèques ouvertes, équipées et coordonnées.
- g) Expression des associations et des partis: voir § 3.12 et 3.13
- h) Faciliter la pratique des langues régionales.
- i) Jumelage avec des communes du tiers-monde favorisant l'entraide.
- j) Aider les étrangers et les personnes à mobilité réduite à effectuer les démarches administratives. Réhabiliter la fonction d'écrivain public.
- k) Nomination d'un médiateur/d'une médiatrice.
- l) Moduler les allocations en fonction des ressources, afin que certains services (cantine, crèche, équipements de sport et de culture) soient accessibles aux moins favorisés.
- m) Création d'un Conseil consultatif municipal de l'Environnement, ouvert de droit aux associations, et obligatoirement consultée avant toute décision municipale concernant l'urbanisme et l'environnement.
- n) Information sur les risques industriels et naturels.
- o) Annonce publique de l'ordre du jour du Conseil municipal par la presse locale.
- p) Conseil municipal des jeunes, Conseil municipal des immigrés (cf 3.6).
- q) Représentation en direct des délibérations des Conseils municipaux (consultatifs ou non) sur une radio locale.
- r) Exercitations aux scolaires des mécanismes communaux, participation à la politique communale d'environnement (plantations, fermes pédagogiques).

4.2 POUR UNE MAITRISE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Lutter contre la spécialisation des quartiers en favorisant la coexistence de logements, de commerces, d'activités, de bureaux et de loisirs.
- b) Limiter la hauteur des immeubles. Démolir les tours.
- c) Certains des immeubles abattus ne sont pas reconstruits; 50% de la surface de rénovation doit être utilisée pour les espaces verts (P.O.S.).
- d) Promouvoir une réhabilitation légère de l'habitat en réduisant le rôle et l'importance des sociétés intermédiaires de la municipalité.
- e) Créer dans chaque commune ou groupe de communes une bourse au logement mettant en rapport offre et demande.
- f) Inciter par la fiscalité locale la location de logements inoccupés; utiliser au besoin la réquisition des locaux libres.
- g) Protéger l'habitat ancien; le rénover et encourager le maintien d'une diversité dans la population de ces logements.
- h) Aides incitatives à l'utilisation de matériaux locaux.
- i) Limiter la publicité aux devantures des commerces.
- j) Respect des sites architecturaux.
- k) Appel aux artisans locaux pour l'amélioration du patrimoine (dans le cadre d'un pour cent).
- l) Silence nocturne généralisé pour tout aéroport inclus dans un périmètre urbain. Limitation des chemins communaux utilisables par les engins de loisirs motorisés.
- m) Protection des espèces animales et végétales locales. Réduction drastique des périodes et lieux de chasse.
- n) Campagne de sensibilisation des propriétaires privés pour l'entretien de leurs bois, et encouragement du placement de leur propriété en réserve de non-chasse.
- o) Maison de la Nature et de l'Environnement; Syndicat intercommunal de gestion du patrimoine naturel (cf 3.15).
- p) Chenil et dispensaire vétérinaire (cf 3.16).
- q) Inventaire des sites et arbres remarquables. Des arbres fruitiers seront plantés dans les squares, les cours et le long des avenues. Service Conservatoire des Espèces Rustiques.
- r) Aucune aide locale attribuée à une industrie polluante.
- s) En milieu rural, promouvoir la fosse septique; en commune, les réseaux séparés avec traitement sélectif plutôt que le tout à l'égout.

4.3. POUR UN EMPLOI PLUS RATIONNEL ET SOLIDAIRE DES RESSOURCES

- a) Développer l'artisanat en recherchant des activités non polluantes faisant appel à la main d'œuvre locale.
- b) Aider la valorisation et la commercialisation des produits locaux.
- c) Revitaliser les halles communales ou de quartier.
- d) Ateliers communaux à vocation mixte publique et privée.
- e) Favoriser la constitution de coopératives de voisinage: ateliers de réparation et de bricolage, jardins, boutiques de droit, activités culturelles et sportives.
- f) Maison de l'Innovation et service d'innovation sociale et technique (cf 3.17).
- g) Polyvalence des équipements municipaux.
- h) Recyclage sélectif des déchets. Information sur la consigne. Utilisation des déchets non recyclables pour le chauffage urbain.
- i) Promotion du papier recyclé dans les écoles et les services publics.
- j) Privilégier les piétons, vélos, transports semi-collectifs, transports en commun au détriment de l'automobile.
- k) Encouragement du rapprochement des lieux de travail et d'habitat.
- l) Les écoles ouvertes en dehors des heures de classe pour la formation des adultes et les réunions d'associations.
- m) Equipement des immeubles d'appareils producteurs d'énergie selon des techniques non polluantes: panneaux solaires, pompes à chaleur, serres, isolation thermique.
- n) Locaux collectifs dans tous les immeubles: machines à laver, espaces de jeux.
- o) Locaux adaptés pour activités culturelles de quartier.
- p) Jardins familiaux.
- q) Organiser des manifestations sportives mettant en valeur les activités onysiques non dangereuses.
- r) Encourager les clubs d'usagers de la santé.
- s) Audit annuel ou triennuel des municipalités (cf 3.10).

4.4 POUR DES DEPLACEMENTS FACILITES

- a) Elaboration avec la participation des usagers de Plans de Déplacements Urbains globaux intégrant tous les modes de déplacement, y compris la marche à pied, le vélo, éventuellement le chemin de fer d'intérêt local et régissant de manière complète la circulation et le stationnement, y compris des camions et des véhicules utilitaires. Ces plans devront accompagner toute étude ou modification des P.O.S.
- b) Développement des tramways. Extension et protection des couloirs d'autobus.
- c) Installation de haltes et d'abris confortables.
- d) Pistes cyclables, parkings à vélos à proximité des gares et des églises.
- e) Libération des trottoirs. Multiplication des rues à priorité piétonne.
- f) Stationnement limité et payant dans tous les centres urbains.
- g) Report vers les transports en commun et la réalisation de pistes cyclables ou de rues à circulation restreinte (cycles, piétons et transports en commun) de la plus grande partie des crédits affectés aujourd'hui à la route et qui n'auraient pas un strict objectif de sécurité.
- h) Généralisation du versement-transport.
- i) Partout où le trafic pourrait le justifier, des voies ferrées secondaires devraient être réouvertes et l'interconnexion avec cars et autobus particulièrement étudiée et soignée dans sa réalisation. Un service de cars qui assure plusieurs dessertes quotidiennes.
- j) Dans les régions peu denses, systèmes de ramassage, taxis collectifs, véhicules à usage mixte (voyageurs-marchandises, voyageurs-courier, etc.).
- k) En ville, pour les marchandises, expérimentation de terminus de distribution par quartier commerçant, décrets avec matériel élévateur pour redistribution, pour rationaliser les livraisons.
- l) Limitation à 50km/h de la vitesse en milieu urbain.
- m) Bons-taxis pour les personnes âgées et handicapées.
- n) Aménager l'accès des personnes à mobilité réduite aux espaces publics.
- o) Extension de coulées vertes.

Projet élaboré par une "Commission Programme municipal" des Verts C.E.-P.E. animée par Jacques Philippe Barreau et Christian Brochag, avec la participation de Jean Macneras, Bruno Lahey, Laurent Garreau, Raoual Romi et Antoine Michon.

ANNEXE 3

UN REGARD ECOLOGIQUE SUR LA VILLE

Un regard écologique sur la ville

Préambule

Nos villes et nos banlieues, nos paysages, nos parkings et nos décharges, sont la trace durcie et durable sur le territoire de l'image de l'avenir que portaient ceux qui les ont construits, et des conditions sociales et économiques de ceux qui les habitent. La crise actuelle des villes et des banlieues est d'abord l'expression localisée, et intériorisée par les habitants, de l'incompatibilité de ces images de l'avenir avec la réalité quotidienne et vécue.

Le développement soutenable n'est pas un slogan à l'usage du tiers-monde. C'est la question que nous pose la crise urbaine, son expression culturelle sociale et politique parfois violente, à nous aujourd'hui, dans nos banlieues, nos villes et nos campagnes.

Dans la société française urbaine depuis le 19^{ème} siècle, le droit à la ville — droit à la diversité des histoires et des cultures, droit à l'expression des projets individuels et collectifs, droit à leur confrontation, droit aux libertés publiques et privées — n'existe pas partout ni partout. Dans ses années d'essor (1945-1975) le productivisme prétendait généraliser ce droit à la ville, alors qu'il ne faisait que caser les ruraux qu'il déracinait, en les engageant à adopter un style de vie centré sur la consommation. La crise économique, le chômage et le retrait des protections sociales dans les années 80 ont ouvert en France la crise des banlieues.

Elle exprime la crise de l'image de l'avenir de notre société productiviste. Certains espaces et leurs habitants sont disqualifiés de leur contribution à l'avenir. Espaces en déshérence, vides de projets collectifs ou individuels reconnus — politiques, économiques, culturels, sociaux — ils sont pour ceux qui s'y trouvent sans l'avoir choisi des espaces de désespoir. Les formes de ce désespoir font parfois la une des journaux : agressivité, isolement, racisme, conduisant au vote Front National, expression régressive de l'absence d'avenir reconnu.

La réponse à la crise des villes et des banlieues ne peut être cherchée dans la dispersion de "populations dangereuses", ni dans de stupides tentatives d'apartheid social ou géographique. C'est la constitution d'un projet de vie en commun,

respectueux de la dignité de chacun, reconnaissant à chaque résident sa contribution et sa participation à la collectivité et à son avenir ; c'est l'allocation des moyens collectifs à ceux qui y accèdent le plus difficilement, c'est l'extension de la démocratie, dans ses formes et dans les pouvoirs qu'elle donne à chacun d'influer sur son avenir, qui surmonteront la crise des banlieues et de leur jeunesse. Il n'y a donc pas de solution à la crise urbaine indépendamment d'une solution plus générale à la crise écologique, économique, sociale et culturelle, de la société française. Mais les Verts doivent aussi en affronter la dimension spécifiquement urbaine.

Introduction

Le discours de défense et de glorification de la ville (centre et banlieue, petites et grandes) qui s'est développé dans les années 20 s'organisait autour d'une idée principale : la ville est lieu d'émancipation. Dans la ville, l'individu se libère de la lourdeur de la structure familiale, il se libère de la communauté ancrée dans un territoire et porteuse d'un patrimoine, il se dégage de la particularité pour accéder à l'universel.

La liberté du citoyen c'est l'errance, celle du flâneur de Baudelaire saisi par le choc des rencontres, confronté à la multiplicité des expériences et à la fantasmagorie de la marchandise.

Or, cette figure associée à la ville a été globalement remise en question, essentiellement autour de la dénonciation du productivisme avec en exergue un rejet de la modernité. La ville n'est plus miroir de la civilisation mais image, signal, phare qui attire le touriste, le consommateur, l'homme d'affaires, le directeur d'entreprise...

La modernité se situe dans une société de consommation qui se met en scène de manière privilégiée dans la ville. Simultanément, la ville devient elle-même objet de consommation et cherche à se vendre comme telle (cf. le discours actuel de nos maires-chefs d'entreprise).

Au troisième sommet des grandes villes du monde de Montréal (octobre 91) les responsables de mégapole de la planète se sont réunis pour tenter de trouver des solutions à la dégradation de leur cadre de vie. La population mondiale urbaine est

passée depuis les années 20 de 360 millions à près de 2 milliards, et les prévisions de l'ONU sont catastrophiques. Nous ne pouvons accepter un monde partagé entre quelques mégapoles de dizaines de millions d'habitants, souvent dans la misère. Aussi est-il nécessaire d'agir dans deux directions : l'arrêt de l'accroissement exponentiel des villes et le développement écologique de la ville pensée comme un écosystème.

Cette critique du productivisme et de la modernité considérée comme une valeur en soi fait partie du regard des écologistes sur notre société actuelle. Défenseurs de la ruralité, les Verts n'en sont pas pour autant dans un simplisme anti-urbain. Ils se veulent par contre critiques des excès de l'expansion urbaine, et souhaitent mettre en avant à ce sujet la notion, classique en écologie, de seuils, de limites au-delà desquelles un processus devient auto-destructeur.

Cela implique justement de ne pas nier la réalité de la ville, de ne pas opposer schématiquement ville et campagne pour distribuer bons et mauvais points. Il s'agit d'une part d'œuvrer à renverser les tendances excessives de la concentration urbaine. Mais il s'agit aussi de mettre en avant des exigences pour que les villes soient vivables pour les habitants qui ont choisi d'y vivre (en créant d'ailleurs les conditions pour qu'il s'agisse d'un vrai choix !) et pour qu'elles aient un impact écologiquement responsable sur l'espace qui les entoure.

1. Quelle ville pour demain ?

1.1. Reconstruire la coexistence et la diversité

Un vieux proverbe allemand disait « l'air de la ville rend libre ». Aujourd'hui, l'air de nos villes induit maladies, fatigues, indifférences et contraintes. Les Verts veulent réhabiliter les rôles économiques, culturels, sociaux, politiques et écologiques de la ville, repensée dans sa globalité, de façon à lui rendre ses qualités de convivialité, actuellement en voie de disparition.

La situation actuelle de spécialisation des quartiers (zones commerciales, industrielles ou de bureaux, dortoirs verticaux ou pavillonnaires) est cause de trop

nombreux problèmes (longueur des déplacements, ennui, insécurité...). Sans refuser de légères dominantes, les Verts veulent permettre en un même lieu la coexistence des activités des groupes humains et de leurs déplacements.

Face aux modes de développement et d'aménagement actuels des villes, toutes proclamées "centres européens", il faut conserver les identités locales (sans les figer) : développer des repères architecturaux et culturels, facteurs d'identité, sans les "muséifier" et, en partant du patrimoine conservé, développer une architecture créatrice et adaptée.

Les outils de ces réaménagements rechercheront une maîtrise, d'une part des mécanismes économiques, d'autre part des phénomènes fonciers. L'approche réglementaire seule est insuffisante. La fiscalité, l'information, le développement de contre-pouvoirs... sont d'autres outils à mettre en œuvre.

2. Limiter l'extension spatiale de la ville

2.1. Délimiter plus nettement les frontières de la ville

L'extension et la dilution des villes vers leurs alentours, dans des zones pavillonnaires, n'apportent pas une bonne solution aux problèmes urbains. Cette extension génère un gaspillage en moyens et en temps de transport, en équipements collectifs (eau, énergie, assainissement). Mais ce développement de l'habitat individuel en périphérie des villes est aussi symptomatique d'une révolte des populations contre l'entassement dans les centres urbains, et d'une volonté, peut-être illusoire, mais sincère, de contact plus direct avec la nature, que nos cités bétonnées ne peuvent plus offrir. Il n'est pas possible de réduire ces problèmes au seul débat habitat individuel/habitat collectif, et encore moins d'espérer le résoudre par des mesures autoritaires allant à l'encontre des aspirations des habitants. Il faut bien voir que les problèmes posés par la "banlieusation" ne trouveront leur véritable solution que dans le freinage, puis l'arrêt de l'expansion urbaine ! Cependant, il apparaît utile de renforcer les "signes extérieurs" de la ville-centre, d'identifier clairement les communes périphériques plutôt que des les fondre dans un conglomérat sans repères visibles. A ce titre, les portes des

villes comme traitement, signal, du changement de vocation de l'espace ont leur importance.

2.1 bis Privilégier la ville moyenne

- assez grande pour être dotée d'équipements socio-culturels (hôpital de proximité, commerces variés, lycée, branche possible d'une faculté, théâtre, cinéma, lieux de réunion);

- assez restreinte pour rester proche de son environnement rural (proximité des sorties, marché de produits frais sans intermédiaire entre producteurs et consommateurs) et pour limiter les contraintes de circulation.

2.2. Organiser la solidarité de pays

L'espace urbain doit être contenu dans des limites et ne pas se transformer en mégapoles mégalomanes et invivables. Une coopération doit être instaurée entre les communes pour ne pas multiplier les équipements collectifs coûteux et ne pas créer une concurrence absurde entre villes.

Dans le cadre d'une véritable politique d'aménagement du territoire, cette coopération doit s'organiser d'une manière souple et démocratique sur un territoire différent selon les domaines d'intervention (le bassin d'emploi en matière industrielle, le réseau hydrologique pour la lutte contre la pollution de l'eau...).

Le rôle de la fiscalité locale ne doit pas être négligé : elle est un des facteurs d'aggravation du processus actuel. Les entreprises s'installent en ville parce que le taux de taxe professionnelle y est relativement plus faible, et les villes peuvent ainsi maintenir des taux bas. Inversement, les communes rurales ne peuvent sortir du cercle vicieux qui les empêche de financer les infrastructures nécessaires à l'implantation des entreprises car cela signifierait augmenter trop une fiscalité reposant au départ sur les habitants, et doublement sur les agriculteurs (taxe sur le foncier non bâti). Les Verts proposent de refondre complètement cette fiscalité, en affectant notamment la totalité de la taxe professionnelle, sur des bases renouvelées, à la région. Inversement, la ré-affectation des ressources vers les communes doit, beaucoup plus qu'aujourd'hui, tenir compte de l'espace géographique (le "territoire") de la commune (actuellement et, en moyenne, pour 2 F de dotation globale de fonctionnement reçue par les villes, les communes rurales reçoivent 1 F et les communes de montagne 0,70 F).

3. Prendre en compte l'écosystème urbain

3.1. Des futurologues nous donnent à voir un monde partagé dans un siècle entre quelques centaines de mégapoles de dizaines de millions d'habitants chacune, se partageant la planète.

Cela est inacceptable ! Autant il faut reconnaître l'intérêt de l'existence de grandes villes comme lieux de brassage, lieux de confrontation entre cultures, autant il est impensable écologiquement et humainement de se résigner, comme à une fatalité, à ce processus de concentration en mégapoles.

Un rapport de l'OMS a d'ailleurs montré que c'est ce processus qui conditionne largement l'aggravation des conditions de santé dans la population mondiale. La cause pour nous est entendue : une mégapole ne pourra jamais constituer un écosystème équilibré ! Mais des villes, mêmes grandes, peuvent sans doute y tendre...

Considérer la ville comme un écosystème signifie d'abord ne pas le séparer de son "ailleurs" (qui ne saurait être défini seulement comme le "no man's land" avant la zone d'influence des autres villes), cet "ailleurs" au nom d'espace rural, et la ville doit réunir les conditions de son acceptabilité par celui-ci.

Il s'agit donc très concrètement d'imposer une gestion écologique des flux les reliant : traiter dans les villes l'eau et l'air comme un bien prêté à restituer, recycler les matières premières, ne pas renvoyer le problème des déchets à un "traitement", pire à un "stockage" dans cet "ailleurs".

3.2. Les schémas directeurs d'aménagement ne doivent donc jamais considérer les villes comme des systèmes indépendants, dont les effets sur l'extérieur sont étrangers à la question traitée. Bien au contraire, ils doivent signifier clairement et ouvertement (cf. paragraphe sur la concertation) les rythmes de croissance, les seuils de taille, les niveaux de concentration ou de spécialisation à partir desquels le processus de croissance urbaine bascule dans la non-maîtrisabilité, c'est-à-dire l'irresponsabilité.

4. Développer un espace public de qualité

4.1. Permettre à la ville d'exprimer tout son potentiel d'échanges nécessite le développement d'un

espace public de qualité. Plusieurs exigences doivent être prises en compte :

- favoriser l'insertion dans des traditions architecturales qui se matérialisent dans la variété de styles aussi bien que dans les types de bâtiments, d'équipements ou d'espaces de nature.

Cela s'oppose au monofonctionnalisme d'un quartier aussi bien qu'à la standardisation des styles. Nous voulons vivre dans des villes esthétiquement vivables et permettant une stimulation visuelle.

- donner une identité spécifique (des styles, des repères...) aux différents quartiers et pas seulement aux centres-villes, et en même temps développer les liaisons, les continuités architecturales ou de voirie entre les quartiers. Cela passe par l'utilisation des zones frontalières (parfois des friches, des anciennes voies) pour en faire des zones de transition.

- reconquérir, notamment sur la voiture, des espaces publics (rues, placettes, trottoirs) et les aménager en fonction d'autres usages : modes de déplacement légers et non polluant (piétons, vélos, patins, etc.), promenades, rencontres, jeux... L'ouverture de différents lieux (cours d'établissements scolaires, installations sportives, jardins privés...) aux habitants doit également être rendue possible.

Faut-il rappeler qu'un espace public de qualité doit être accessible et assurer la sécurité des déplacements pour toutes les catégories de la population, notamment les enfants, les personnes âgées, les handicapés...

4.2. Préserver la nature dans la ville

L'arbre dans la ville a des vertus climatiques (certains arbres créent des microclimats qui préservent des chaleurs estivales ou fabriquent), hydrologiques (les arbres jouent un rôle dans les crues), de réduction des pollutions (absorption de poussières et gaz toxiques), psychologiques, symboliques et esthétiques. Son utilisation doit prendre en compte les 5 sens : créer des paysages végétaux variés, hétérogènes, dans lesquels des abris pour les oiseaux peuvent être installés (haies épineuses), mettre des variétés odorantes et des arbres fruitiers comestibles, en tout état de cause des espèces locales. Pour que les arbres soient pris en charge par les habitants, il faut qu'ils soient associés à la conception du paysage végétal.

Mettre la nature dans les villes, c'est aussi (peut-être) permettre à un peu d'agriculture interstitielle de perdurer : une ferme, une exploitation de vignes... Au minimum, la création de jardins familiaux assure aux familles récréation et complément alimentaire. La préservation des zones semi-naturelles en période difficile.

Ces paysages végétaux sont d'autant plus indispensables que la ville est grande, les personnes y habitant sont de revenu modeste ou de mobilité réduite (personnes âgées, enfants...). Leur fonctionnement sera d'autant plus utile que la continuité des zones vertes sera réelle.

5. Démocratiser la vie locale

5.1. Démocratie participative et démocratie par délégation

Il n'est pas inutile de préciser que les réflexions sur la démocratie participative doivent se concevoir comme complémentaires de la démocratie par délégation issue du suffrage universel et non concurrentes. Le suffrage universel reste le mode de régulation nécessaire et c'est dans son cadre que s'engagent les débats sur son fonctionnement (mode de scrutin, financement des campagnes, élaboration des projets partidaires...).

Lorsqu'un territoire urbain est composé de plusieurs communes, il peut nécessiter la création de syndicats intercommunaux spécifiques ou d'une communauté urbaine. Lorsque les attributions supra-communales deviennent trop importantes (mais quel est le seuil ?), il peut être envisagé une fusion de communes, pour éviter de trop fortes délégations au second degré. Quelles sont alors les modalités pour en décider (bilan de l'intercommunalité, référendum...)?

Dans cette hypothèse (situation déjà atteinte dans les villes moyennes), des municipalités de quartier sont à développer. Les attributions de ces conseils de quartier doivent alors être précisées, formalisées et reconnues comme une contrainte par le conseil municipal.

5.2. Compléter la chaîne décisionnelle.

Dans l'exercice de ces mandats, d'autres fonctionnements doivent être mis en œuvre pour que, de l'habitant au maire, la chaîne décisionnelle soit continue. Tout projet d'importance (permis de

Tribune Des Verts

construire, élaboration et modification du Plan d'Occupation des Sols, des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, des Déclarations d'Utilité Publique, des Zones d'Aménagement Concerté...) doit faire l'objet de concertation, en utilisant les moyens modernes de communication, l'étude d'impact devant faire partie de l'information aux habitants. Ces concertations seront d'autant plus efficaces que leurs promoteurs (qu'ils soient institutionnels ou militants) veillent à (au moins) deux choses :

- La concertation s'inscrit dans le temps (car la concertation doit aussi avoir pour effet une maîtrise grandissante des phénomènes urbains par les habitants) ;

- La somme des intérêts individuels d'un tour de table est un intérêt collectif (la concertation mobilise plus les propriétaires que les locataires, les

Français que les immigrés, les classes moyennes que les chômeurs, les hommes que les femmes, les adultes que les jeunes...).

Les Verts encouragent la mise en œuvre de référendums d'initiative locale qui peuvent compléter le débat démocratique (ceci doit être précisé, en tout état de cause, le droit des minorités ne peut être soumis à référendum).

5.3. La concertation, outil d'une ville de qualité.

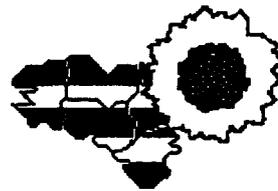
Les habitants sont les mieux placés pour juger de l'intérêt des projets urbains. Tout projet d'importance doit faire l'objet d'une concertation. Celle-ci implique une information correcte des citoyens (affichage visible, annonces dans la presse, faculté de consulter les dossiers dès la conception du projet et à chaque phase, avec étude des coûts des

investissements et des charges ultérieures de fonctionnement), une consultation publique où les élus entendent les habitants et une décision finale motivée.

Un ensemble de rues peuvent être réservées aux piétons et aux cyclistes qui, à l'inverse des plateaux piétonniers, se rejoignent et forment un réseau de déplacement, un "Réseau Vert" comme les Verts-Paris l'ont proposé pour la capitale. C'est un véritable itinéraire pratique et convivial permettant d'aller d'un quartier à un autre à l'abri du flot automobile. Ces rues peuvent être transformées en allées de végétation offrant non seulement des espaces verts de proximité, dont les villes manquent souvent cruellement, mais aussi des espaces de jeu et de rencontre.

La concertation relative aux décisions urbanistiques faite sans

démagogie, est une voie privilégiée pour l'apprentissage de la démocratie participative. Les collectivités locales doivent donc mettre en place des structures indépendantes permanentes gérant la participation de la population lors de l'élaboration des projets urbains. Elles doivent disposer de personnel et de lieux adéquats facilement accessibles aux habitants (ateliers populaires d'urbanisme, maisons de quartier...).



Quelle place pour la voiture dans la ville ?

L'auto-destruction

L'effort pour adapter la ville à l'automobile s'avère vain : la priorité budgétaire et spatiale accordée à l'automobile en milieu urbain depuis des décennies, les techniques et les équipements destinés à la fluidification du trafic et à l'amélioration du stationnement se révèlent inutiles, l'élévation du degré de motorisation des ménages, l'augmentation des déplacements liée à la dissociation des lieux de production, d'habitation, de consommation (hypermarché), de loisirs, menacent aujourd'hui de paralyser la circulation, entravent le fonctionnement des transports collectifs, engendrent une pollution atmosphérique et sonore qui nuisent à la santé et aux monuments. Au coût social exorbitant de l'automobile s'ajoute la dégradation du cadre de vie. L'activité quotidienne du piéton, du cycliste, du résident se heurte à la prédominance de l'automobile.

Reconquérir la ville

L'espace urbain est rare. Pour restituer à la rue sa fonction d'échanges, de convivialité, pour rompre avec les nuisances automobiles, pour réintroduire la nature dans la cité, les Verts préconisent l'élaboration, dans chaque agglomération, d'un plan de déplacement urbain traitant de tous les modes (piétons, vélos, transports collectifs, taxis, livraisons, stationnement...) et de leurs articulations.

Un tel plan repose sur trois principes : augmentation de l'offre de transports collectifs, restriction de la circulation automobile, réduction des déplacements domicile-lieu de travail, qu'il s'agit de réaliser de manière concomitante car une meilleure offre de transports collectifs ne garantit pas à elle seule une baisse de la circulation automobile.

L'augmentation de l'offre quantitative et qualitative des transports collectifs se fait par la mise en place de sites propres avec induction pour la rapidité, maillage de surface dense, fréquence élevée, plage nocturne, prix incitatif, abonnements non nominaux et cessibles, parkings vélos, chauffage

abri-bus...).

Pour la restriction de la circulation en ville, il ne s'agit pas (sauf dans certains secteurs) d'interdire la circulation en ville, mais de prendre des mesures pénalisantes pour l'automobiliste (en temps, par exemple) et rendant les transports collectifs attractifs, et d'affecter l'espace public de manière prioritaire aux usagers non automobilistes de la ville (piétons, vélos, transports collectifs).

Les mesures de dissuasion sont nombreuses, parfois discriminatoires sur le plan social.

De nombreuses villes adoptent aujourd'hui une politique de "modération de la circulation" reposant sur une hiérarchisation fonctionnelle du réseau. En dehors de quelques voies rapides (liaisons inter-quartiers, voies de transit...), la plus grande partie des voies et de l'espace est affectée en "zone 30" pour renforcer la sécurité des usagers locaux et restituer des espaces de qualité aux riverains. Des aménagements de voirie (en concertation avec les résidents) rendent impossibles une vitesse supérieure à 30 km/h, priorité est accordée, dans ces zones, aux

piétons et deux-roues. Ces mesures dissuasives doivent s'accompagner d'une réduction de l'offre de stationnement pour les non-résidents (pas de création voire fermeture d'un certain nombre de parkings en centre-ville, augmentation des tarifs, limitation des durées) afin d'inciter aux parkings de dissuasion (en périphérie de la ville, en tête des lignes de transports collectifs), d'un refus des tunnels "aspirateurs de voitures vers la ville".

Quant à la réduction des déplacements domicile-lieu de travail, elle concerne particulièrement les activités de type administratif. Le développement de réseaux cablés au service d'une micro-décentralisation de ce type d'activités, en privilégiant le déplacement de l'information, est susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles formes de travail à domicile (télé-travail).

Une autre politique de financement

Priorité aux transports collectifs, restriction de la circulation : une telle politique nécessite une profonde réorientation des moyens financiers de la collectivité (pour les mesures détaillées, voir la commission transports).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

ABELES M. (dir. par), Le défi écologiste, Harmattan, coll. "Environnement", 1993, 188 p.

ALPHANDERY P., DUPONT Y., BITOUN P., L'équivoque écologique, La Découverte, 1991.

BACOT P., JOURNES C., Les nouvelles idéologies, PUL, 1982, 228 p.

BENNAHMIA J.L., ROCHE A., Des Verts de toutes les couleurs. Histoire et sociologie du mouvement écolo, Albin Michel, 1992, 209 p.

BERLAN-DARQUE M., KALAORA B., "Les écologistes en politique : la société contre l'Etat", Pouvoirs locaux, n° 15, décembre 1992, pp. 62-67.

BESSET J. P., "La grande saga des écolos", Nouveau Politis, n° 10, mars 1993, pp. 6-13.

BOURGEOIS F., Les Verts dans les conseils municipaux, Colloque national d'écologie urbaine, Mions, septembre 1991, pp. 57-63.

BOURROUX C., "Dans les conseils municipaux. "Verts" : un label en vogue", Communes Modernes, mars 1991, pp. 8-10.

BOY D., Le vote écologiste : évolutions et structures, Cahiers du CEVIPOF, n° 6, 1990, 70 p.

BRECHON P., "Les écologistes aux urnes", Regards sur l'actualité, n° 178, février 1992, pp. 3-16.

BRODHAG, C., Objectif Terre. Les Verts de l'écologie à la politique, Editions du Félin, 1990, 325 p.

CHAUVIN G., "Grande enquête : les maires et l'environnement", Les Annales de la voirie et de l'environnement, n° 1492-1493, novembre-décembre 1990, pp. 17-23.

DELEAGE J. P., Histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature, La Découverte, 1992, 330 p.

DROUIN P., "Elections municipales : les priorités des Verts", Le Moniteur, 24 mars 1989, pp. 24-27.

FERRY M., Le nouvel ordre écologique, Grasset, 275 p.

GIGON L., HECHT E., "Les Verts au charbon", Vie Publique, mars 1990, p. 6.

HASTINGS M., "Le discours écologiste : une utopie syncrétique", Regards sur l'actualité, n° 178, février 1992, pp. 17-29.

INSTITUT DE LA DECENTRALISATION, Les pouvoirs Verts, Actes du club des enjeux locaux, 23 février 1993, 35 p.

LARAMEE V., "Quand les villes font de l'écologie urbaine", L'Environnement Magazine, n° 1519, juillet-août 1993, pp. 16-17.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, Les écologistes en politique, Dossier des séminaires TTS, n° 18/19, septembre 1992, 220 p.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, L'argument écologique et l'aménagement, Dossier des séminaires TTS, n° 22-23, juin 1993, 164 p.

PRONIER R., JACQUES LE SEIGNEUR, V., Génération Verte. Les écologistes en politique, Presses de la Renaissance, coll. "Le droit de comprendre", 1992, 334 p.

ROBIN J., "Quelle place pour l'écologie politique ?", Transversales Science/Culture, n° 15, mai-juin 1992, pp. 1-3.

ROOSE (de) F., VAN PARIJS P., La pensée écologiste. Essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent, De Boeck Université, Coll. Sciences-Ethiques-Sociétés, 1991, 203 p.

SAINTENY G., Les Verts, Que sais-je, PUF, 1991, 127 p.

SERRES M., Le contrat naturel, F. Bourin, 1990.

SRETIE, Groupe Prospective, GERPA, Politiques municipales d'environnement urbain : bilan et perspectives, Ministère de l'Environnement, 1991, 350 p.

TEBOUL D., "La génération Larzac", Pouvoirs locaux, n° 15, décembre 1992, pp. 92-96.

VARIN C., "La politique en Vert", Cahiers pour croire aujourd'hui, n° 84, août 1991, pp. 6-20.

WAECHTER A., Dessine-moi une planète, Albin Michel, 1990, 257 p.

YSMAL C., "Ni à gauche, ni à droite, mais ailleurs. Les élections municipales", Projet, mai-juin 1989, pp. 65-74.

DOSSIERS DE REVUE

- Dépouillement de la presse nationale.
- Dépouillement de la presse régionale.
- Ecologie politique, revue dirigée par J. P. Deléage.
- Revue de presse de l'ANEE, 1990, multigr.
- "Elu-e- écologiste (L)", édité par l'ANEE, n° 1 à 6, 1990.
- "Ecologie : les communes maîtrisent leur environnement", Dossier de la revue Territoires Correspondance Municipale, n° 309, juillet 1990, pp. 14-53.
- "Déchets communaux : solutions pour la valorisation ou l'élimination", Dossier des Annales de la Voirie et de l'Environnement, n° 1492-1493, novembre-décembre 1990, pp. 24-50.
- "Tout sur les écologistes", Libération Collection, n° 9, mars 1992, 66 p.
- "Environnement et citoyenneté", Dossier de la revue Territoires, n° 337, avril 1993, pp. 19-51.

économie et humanisme
14, rue Antoine Dumont 69372 Lyon cedex 08
Tél. 78.61.32.23 - CCP 1529-16L

e.h.